

# REPUBLIQUE FRANCAISE

Département de la  
Haute-Marne

Arrondissement de  
Chaumont

Commune de  
Autreville-sur-la-  
Renne

## DELIBERATION

### CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le trois mars à dix-huit heures trente, les Membres du Conseil municipal se sont réunis sur la convocation de Mr le Maire, adressée le 27/03/2026 conformément aux articles L. 2121-10 à 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, qui a eu lieu Mairie d'Autreville sur la Renne.

Nombre de membres dont le  
conseil doit être composé : .... 11

Nombre de conseillers en  
exercice : ..... 11

Date de convocation :  
27 mars 2026

**Présidence** : Laurent NAULOT, Maire.

#### **Etaient présents :**

DE LA FOURNIÈRE Mathilde, DROUOT Emmanuel, FONTAINE Fanny, JERONIMO Raphaël, JOBARD Sophie, KWASIAK Frédéric, LECLERE Romuald, NAULOT Laurent, ROUILLARD Céline, SAINTOMER Laëtitia, VINHAS Xavier

#### **Absents représentés :**

#### **Absents :**

**Secrétaire de séance** : Madame ROUILLARD Céline

Membres présents.....11  
Absents représentés.....0  
Absents.....0  
Votants.....11

#### **Délibération 2026 04 08**

#### **Nomination d'un correspondant défense**

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
11	0	11	0	0	0

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la circulaire du ministère de la Défense relative à la désignation d'un correspondant défense au sein de chaque conseil municipal,

Considérant la nécessité de renforcer le lien entre la Nation et ses forces armées,

Considérant le rôle du correspondant défense comme relais d'information sur les questions de défense, de citoyenneté et de mémoire,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

De désigner comme correspondant défense de la commune :

Mme DE LA FOURNIÈRE Mathilde

Le correspondant défense aura pour mission notamment :

- d'informer et sensibiliser les administrés aux questions de défense,
- de promouvoir le parcours de citoyenneté (recensement, JDC),
- de participer aux actions liées au devoir de mémoire,
- d'être l'interlocuteur privilégié des autorités militaires et préfectorales.

Pour le Maire  
l'Adjoint



PREFECTURE DE LA  
HAUTE-MARNE

13 AVR. 2026

ARRIVÉE